

Réunion du 9 décembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, vice-présidents.
Mme Françoise BEY, M. Thierry CARBIENER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Nicolas MATT. membres.
- Procuration(s) : Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Philippe MEYER, Mme Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL, Mme Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON, Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Paul HEINTZ, M. Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, M. Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Chantal JEANPERT, Mme Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT
- Excusé(s) :
- Absent(s) :
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Marcel BAUER

**CD/2019/134
L4_2019_11_27_134**

**740 - Aménagement de l'espace rural
Accompagnement renforcé des agriculteurs, proposition d'un
soutien exceptionnel pour l'acquisition de fourrage par les
agriculteurs de montagne et le maintien et l'amélioration
agroenvironnemental des prairies bas-rhinoise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de mettre en place d'un dispositif exceptionnel d'aides aux agriculteurs bas-rhinois en vue de l'achat de fourrage selon les conditions suivantes :

- * Enveloppe maximum : 100 000€
- * Plancher d'aide par bénéficiaire : 500€
- * Plafond par bénéficiaire : 3 000€, majoré de 500€ pour les éleveurs bio (avec application de la transparence GAEC, dans la limite de deux associés)
- * Taux d'aide : 35% (majoration de 10% pour les jeunes agriculteurs)
- * Territoire éligible : zone de montagne
- * Bénéficiaires : les agriculteurs à titre principal ou secondaire mobilisant 10 UGB (unités gros bétail) au minimum
- * Dépenses éligibles : achats de fourrages, de coproduits issus de production d'agro-industries locales, aliments liquides, aliments humides, bouchons de luzerne, maïs ensilage, sorgho ensilage ; seules les factures acquittées entre le 1er juillet 2019 et le 31 mars 2020 étant éligibles
- * Modalités européennes : de minimis agricole

- de mettre en place d'un dispositif exceptionnel d'aides aux agriculteurs bas-rhinois en vue de la reconstitution des prairies en sursemant des variétés agro-écologiques de plantes plus résistantes à la sécheresse au sursemis agroécologique selon les conditions suivantes :

- * Enveloppe maximum : 150 000€
- * Plancher d'aide par bénéficiaire : 500€
- * Plafond d'aide par bénéficiaire : 2 500€ (avec application de la transparence GAEC, dans la limite de deux associés)

- * Taux d'aide : 50% (montant subventionnable plafonné à 175€/ha)
 - * Territoire éligible : Bas-Rhin
 - * Bénéficiaires : les agriculteurs à titre principal ou secondaire mobilisant 10 UGB (unités gros bétail) au minimum
 - * Dépenses éligibles : achat de semences de sur-semis en mélange agroenvironnemental diversifié (y compris légumineuses, fleurs et plantes sauvages)
- seules les factures acquittées entre le 1er septembre 2019 et le 31 octobre 2020 étant éligibles
- * Modalités européennes : de minimis agricole

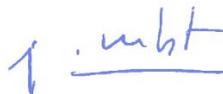
- de lancer une réflexion en partenariat avec les acteurs du massif des Vosges pour définir et mettre en œuvre un plan global d'adaptation de l'agriculture de montagne au changement climatique
- donne délégation à la commission permanente pour l'attribution des aides et déterminer les ajustements à apporter aux dispositifs d'aides exceptionnelles suite à la sécheresse de 2019

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 46

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Nicolas MATT, M. Frédéric BIERRY	46
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20191209-
lmc1132885-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/12/19